

Département de
l'Isère

Arrondissement de
la Tour du Pin

Commune de
BRANGUES

Compte rendu Des Délibérations du Conseil Municipal SEANCE du 6 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un

Et le 6 décembre à 19 heures,

les membres du Conseil Municipal de la commune de Brangues régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Sylvain GRANGER, Maire

Présents :

Date de la convocation :

01/12/2021

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 13

Votants : 14

Sylvain GRANGER, Corrine PERRET, Germaine BUYRET, Laura ESCOBAR, Robert PYOT, Mallaury SOTTIZON, Alix LARCHEY, Stéphane DUCARRE, Roland BIGAT, Eric MICHOU, Lucien MORALES-HERNANDEZ, Sandrine BOURGEY, Daniel REVELLO,

Absentes excusées : Coralie DA COSTA, Aurélie FAVRE.

Procurations : 1

De Coralie DA COSTA à Sylvain GRANGER.

Le maire procède à l'appel des présents et à la vérification du quorum avant d'ouvrir la séance à 19h10.

Laura ESCOBAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le maire prend note des questions diverses à aborder :

- signalement d'appels douteux
- planning de travail de l'écho du village de janvier
- Cagnotte organisée par le Sou des écoles pour une des enseignantes
- Point sur ABVL
- Vœux du maire
- Carte de vœux (projection)
- Colis des anciens
- Arrêté du maire : démission d'office d'un membre du CCAS et nomination d'un nouveau membre

Le maire remercie la présence de la presse avant de présenter le Conseil Municipal des Enfants de Brangues.

0. Présentation du CME de Brangues

Après l'appel, chaque conseiller est invité à se et à évoquer les projets qu'il souhaite mener durant son mandat. Chaque profession de foi est projetée au passage de chaque enfant élu afin d'illustrer son propos. S'en suit un temps court de questions/réponses entre les élus adultes et enfants. Le projet d'installation de poubelles de tri à l'école est abordé.

Les élus prennent acte à l'unanimité de la composition de cette commission.

Après que le Conseil Municipal des Enfants s'est retiré, le maire poursuit avec le prochain point à l'ordre du jour.

1. Relevé des décisions prises depuis le 9 novembre 2021

- Mise en conformité de la couche graphique du SPR pour intégration au géoportail de l'urbanisme (2750 € TTC), afin de compléter le PLU déjà en ligne et de permettre aux habitants d'accéder plus facilement aux règlements communaux
- Mutation au 01/01/2022 à Guillaume MICHOUUD des terrains communaux loués précédemment à Thierry BONNAVIAT (3ha 75a 96ca). Une fois l'ensemble des parcelles réattribuées, une présentation détaillée sera faite au Conseil Municipal
- Commande engazonnement Route de Groslée auprès de l'entreprise VACHER (836.58 € TTC). La plantation s'effectuera au Printemps
- Embauche de Mathilde De castro au service périscolaire CDD du 29/11/21 au 06/07/2022 pour encadrer le groupe des grands. Ce nouvel agent a déjà effectué des stages au sein de la commune et prépare un BTS par le CNED

Les élus prennent acte à l'unanimité des décisions prises par le maire en vertu des ses délégations.

2. Achat d'une parcelle par la commune à l'EPORA

Le maire rappelle que la commune de Brangues a signé en 2017, une convention de portage pour 4 ans avec l'établissement foncier local EPORA le 14 juin 2017. Cette convention, qui vient de prendre fin avait pour objet d'établir un partenariat permettant l'aboutissement du projet de revitalisation et densification du centre-bourg. L'EPORA a acquis, dans ce cadre, un terrain composé des parcelles cadastrées section C n°579 et 580 pour une surface totale de 1245 m² sises à la Pomatière. Le projet intègre entre autres des stationnements et cette problématique est d'ailleurs de plus en plus prégnante.

L'EPORA a participé au financement des études conduites à hauteur de 80 % de leur coût global. Le prix de cession des biens acquis par l'EPORA et cédés à la collectivité compétente au titre de la présente convention est égal à 100 % du prix d'acquisition et des frais annexes supportés par l'EPORA auxquels s'ajouteront le cas échéant le coût des études techniques, prestations techniques et les dépenses réalisées dans le cadre d'appels à projets.

Les frais annexes sont notamment les suivants :

les frais de Notaire ou autre publication ;

les coûts de gestion afférents (assurances, taxes et impôts affectés, frais de relogement et résiliation des contrats d'occupation, sécurisation et entretien du patrimoine, honoraires de conseils ou autres, etc.) ;

le cas échéant les frais financiers des emprunts éventuellement réalisés par l'EPORA pour acquérir le bien souscrits après accord des collectivités.

Ainsi, le rachat par la commune de ces deux parcelles est proposé au montant final de 46 314.45 €.

Le maire rappelle que cette acquisition et le projet en découlant (cheminement depuis l'impasse de la Pomatière jusqu'à 1 place PMR ainsi que 4 autres places) font l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Il présente au Conseil les parcelles concernées ainsi que l'Opération d'aménagement programmé qu'elles sont censées accueillir notamment de futurs projets de construction en bas des parcelles. Ce qui, à son sens, rend nécessaire l'acquisition du terrain.

Le maire rappelle que les consorts Cuzin, voisins de ces deux parcelles, ne sont pas vendeurs, et que l'OAP est dépendant de leur décision.

Le maire précise qu'une place PMR reste obligatoire pour la desserte du bâtiment scolaire et des espaces situés au RDC, et le fait de ne pas la créer dans la cour permet de ne pas accueillir de véhicules dans la cour. Sur le plan topographique, la place serait à la même altitude que le terrain de la cour d'école.

En fonction du futur COFIL, par la suite, il sera déterminé l'usage ou non de ces deux parcelles à acquérir auprès de l'EPORA.

Il propose au conseil d'en débattre. Après un échange entre les élus sur la pertinence de l'achat de ces parcelles, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour l'achat des parcelles cadastrées section C n°579 et 580 pour une surface totale de 1245 m² sises à la Pomatière pour un montant total de 46 314.45 €.

Il charge le maire de toute sujétion en lien avec la présente décision.

3. Décisions modificatives du budget sur opérations d'investissement

Le maire informe le conseil qu'il est nécessaire d'alimenter les crédits budgétaires de deux opérations d'investissements afin de procéder aux règlements de plusieurs factures :

Opération	Intitulé	Budget P.	Réalisé	Disponible	A payer	DM
10017	Trav. Eglise	6000 €	2340 €	3660 €	4600 €	+ 1000 €
10003	Matériel	3796 €	0 €	3796 €	5200.66 €	+ 1500 €
10032	ENIR	15000 €	0 €	15000 €	5500 €	PLU/SPR

Il propose donc de procéder au prélèvement de 2500 € sur l'opération 10032 pour alimenter les opérations 3 et 17. Et il propose également de modifier l'intitulé de l'opération ENIR en « PLU/SPR » afin de procéder au règlement du bureau d'études qui a réalisé les fichiers conformes du PLU et de l'AVAP pour permettre leur intégration au géoportail de l'urbanisme.

Après avoir précisé que les travaux de l'église n'ont pas encore débuté, le maire propose au conseil d'en débattre.

Après avoir reçu les explications demandées au sujet des trois opérations à modifier, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour les décisions modificatives présentées.

4. Demande de subvention de l'EFMA

Le maire fait part de la demande de subvention de l'espace Formation des métiers et de l'artisanat situé à Bourgoin-jallieu reçue le 20 novembre. Ce centre de formation d'apprentis accueille deux élèves habitant Brangues : Nicolas BICHET et Thomas BUDACI.

Cet établissement est un CFA géré par la Chambre des métiers, proposant une alternative de formation professionnelle courte aux élèves ne souhaitant pas poursuivre en lycée.

Il dispense notamment des formations dans les secteurs de la cuisine et de la pâtisserie.

Le maire rappelle que la politique de la Municipalité consiste à attribuer une subvention aux établissements d'enseignement qui accueillent des habitants. Dans le cas d'établissements professionnels, cela permet à la commune de soutenir l'artisanat.

Le maire propose au conseil de verser à l'EFMA pour l'année scolaire 2021/2022 une subvention globale de 150€ pour les deux élèves accueillis.

Adopté à l'unanimité.

5. Commande de panneaux de signalisation

Le maire invite le conseiller daniel REVELLO a présenter un projet d'achat de panneaux de signalisation routière des panneaux d'entrées des hameaux, ainsi que de panneaux directionnels indiquant la scierie BOURGEY et plusieurs panneaux de signalisation routière (route du bouchage et rue du bourg) y compris tous les accessoires nécessaires à la pose.

Le montant total de ces articles s'élève à 2313.61 € TTC auprès de la société LACROIX.

Le maire propose au conseil d'en débattre.

Le Conseil Municipal décide de ne pas placer de panneaux au hameau du Saugey. En revanche, le Conseil se prononce en faveur de l'installation de panneaux à la Thuilière à 9 voix Pour, 2 Contre et 3 Abstentions.

Le maire précise que les panneaux liés à la Via Rhôna restent de la prérogative de la communauté de communes qu'il conviendra de relancer, notamment pour les panneaux indiquant les commerçants.

Après avoir reçu les explications demandées au sujet des panneaux à installer, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour passer commande de son devis à la société LACROIX.

6. Présentation du logo de la commune et de l'arborescence du futur site internet

Le maire invite la conseillère déléguée Mallaury SOTTIZON à présenter le résultat des travaux menés avec le prestataire Quadricolore :

Le logo de la commune et l'arborescence du site internet, ainsi que l'identité visuelle.

Mallaury SOTTIZON présente également la répartition des tâches à effectuer par chacun des élus et agents pour alimenter les différents onglets du futur site ainsi que le planning qui permettra de présenter la maquette du site à la population lors de la cérémonie des vœux :

7 décembre : Validation de l'arborescence

10 décembre : envoi de la proposition graphique du site et du cahier des charges définitif

20 décembre : Validation de l'identité visuelle du site et du cahier des charges définitif.

10 janvier : envoi de tous les éléments texte et visuels pour le site

17 janvier : site mis en ligne pour correction

20 janvier : livrable pour vœux de la mairie

Un échange d'en suit au sujet de l'identité visuelle en lien avec la commune qui pourrait être proposée au PEPS, à la Bibliothèque et au CCAS. Cela équivaldrait à un logo spécifique à chaque entité, qui serait une déclinaison du logo adaptée (couleurs différentes par exemple, etc...).

Le logo complet apparaîtra sur les courriers, enveloppes, site internet, ou autres en fonction de ce qui ressortira le mieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil se prononce à 11 voix Pour, 1 Contre et 2 Abstentions, pour le logo n°1.

Questions diverses :

- Point ABVL : compte rendu de la commission culture, invitation à l'AGE du 7 décembre 2021, ouverte à tous, les élus doivent la soutenir. La convention d'objectifs à adopter en janvier 2022 est en cours de réécriture pour notamment évaluer la subvention.
- Vœux du maire : samedi 29 janvier 2021 à 18h30 salle du château d'eau – chapiteau fermé et chauffé
- Carte de vœux (projection) : réalisée par la société Studio GRAFIX d'Arandon à base d'épluchures
- Colis des anciens : distribution le 18 décembre à 14h (28 colis à distribuer), par le CM (15 élus), le CCAS (8 membres) et le CME (10). Se portent volontaires Lucien, Corrine, Robert, Germaine, Frédérique, Mouna, Laura (dimanche), Sandrine (dimanche) 19 décembre 2021 matin)
- Prochaine réunion commission info pour le bulletin : mardi 28 décembre 19h pour édition entre le 3 et 8 janvier
- Date de la prochaine séance du CM : 3 janvier à 19h30
- marché de Noël le 17/12 de 16h30 à 18h30, à l'espace d'exposition,
- vente de gâteaux du CCAS le 15/12 à 16h30
- Appels douteux – à destination des personnes âgées – faire info aux seniors
- Sou des écoles : participation à une cagnotte pour Julie, gérée par Sébastien (à voir en janvier, avec le Sou des écoles).

Fin de séance à 22h30

Signatures : Sylvain GRANGER, Corrine PERRET, Germaine BUYRET, Laura ESCOBAR, Robert PYOT, Mallaury SOTTIZON, Alix LARCHEY, Stéphane DUCARRE, Roland BIGAT, Eric MICHOU, Lucien MORALES-HERNANDEZ, Sandrine BOURGEY, Daniel REVELLO.